



CAISSE NATIONALE
DE SECURITE SOCIALE
DU BURKINA

Siège social : OUAGADOUGOU

01 BP 562 - Tél.: 25 30 60 78

Fax : 25 30 77 94

Site web : www.cnss.bf

23 SEPT 2026
OUAGADOUGOU, le

COMMUNIQUE N°2026-005/DG/SG/DCR

Le Directeur général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des employeurs que les dates limites de paiement des cotisations sociales et de production des déclarations récapitulatives des salaires des périodes de **septembre 2026** et du **3^{ème} trimestre 2026** s'établissent comme suit :

- **15 octobre 2026** pour les cotisants mensuels,
- **31 octobre 2026** pour les cotisants trimestriels.

Par conséquent, il les invite au respect de ces dates afin d'éviter les désagréments tels que les majorations de retard.

Assurer la protection sociale des travailleurs est gage d'une meilleure performance de l'entreprise.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les vertus de la solidarité.

Dr Herman Yacouba NACAMBO

Diffusion :

- Français
- Mooré
- Dioula
- Fulfuldé